



Contrecœur
sur le fleuve

**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE
ET DES ARCHIVES**

**ADOPTION DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

AVIS PUBLIC est, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et Villes, RLRQ, c.C-19* par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Contrecœur, que le conseil municipal adoptera le Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025-2026-2027.

ADOPTION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Cette adoption aura lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra :

- **Date** : Le 5 novembre 2024
- **Heure** : 19 h 00
- **Lieu** : Mairie de Contrecœur, 5000 route Marie-Victorin

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de la séance extraordinaire du 5 novembre 2024 porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025-2026-2027.

DONNÉ à Contrecœur, ce 24 octobre 2024.

Me Magalie Hurteau
Directrice du greffe et des archives et greffière

